

INTRODUCTION

Ce présent rapport a pour but de rassembler, d'analyser et de compléter dans la mesure du possible toutes les sources historiques qui permettent de suivre l'histoire monumentale du château de Peseux.

En plus d'être une simple compilation des sources existantes, un retour aux archives a été conduit afin d'effectuer une relecture d'un certain nombre de documents.

Cette manière de faire ainsi que l'accès à des archives privées ont apporté quelques bribes supplémentaires. Toutefois, il faut rappeler qu'il est fort rare de découvrir des dossiers spécifiques se rapportant à des faits constructifs et lorsque ces pièces existent, elles sont généralement peu sérielles et dispersées.

LES SOURCES

1.- Les sources publiées

Les quatre principales sources publiées sont les suivantes¹ :

- HUGUENIN D.-G. (1894), Les châteaux neuchâtelois, p. 195-197
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard (1897-1912), Le canton de Neuchâtel, district de Boudry, Editions Attinger, Neuchâtel ; p. 384-386
- PETITPIERRE, Jacques (1935), Patrie neuchâteloise, Paul Attinger SA, Neuchâtel ; tome 2, p. 202-210
- COURVOISIER, Jean (1963) Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Neuchâtel Editions Birkhäuser, Bâle, tome 2, p. 213 – 220

Sans conteste, l'ouvrage le plus complet et le plus documenté est celui de Jean Courvoisier. C'est donc en allant à la rencontre de ses papiers² que ce présent travail a tout d'abord été conduit.

A ces principaux ouvrages, il faut ajouter :

- GODET, Philippe (1901), Neuchâtel pittoresque, la ville et le vignoble, Société anonyme des arts graphiques, Sécheron, Genève ; p 114-115.
- BOYVE, Jonas (1854-1858), Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valengin, Berne, tome 2, p. 413

¹ Des photocopies de ces différentes sources sont données en annexe.

² Les « papiers Courvoisier », soit toutes les notes de travail qui ont servi à la rédaction des Monuments d'Art et d'Histoire, sont déposés et accessibles aux Archives de l'Etat de Neuchâtel.

- GODET A, Poêle de 1748 aux armes de la famille Sergeans; in *Musée neuchâtelois* 1885, p.121
- REUTTER Louis (1879), Fragments d'architecture neuchâteloise , Neuchâtel ;tome 1, planches 30-31
- BAUER, Eddy, (1932)La maison bourgeoise en Suisse Le canton de Neuchâtel , Orell Füssli Verlag, Zürich und Leipzig ; pl. 98, Nos_9-10 et pl 102, No 1
- ROTT, Edouard (1898), Les Merveilleux secrétaires-interprètes de l'ambassade de France en Suisse aux XVI^{me} et XVIII^{me} siècles in *Musée neuchâtelois* 1898, p. 231-236

2.- Les sources manuscrites

A partir des notes de Jean Courvoisier, je suis allé à la rencontre d'un certain nombre de documents authentiques mais surtout j'ai pu consulter les archives privées du fonds de la famille Merveilleux, archives fort importantes qui malheureusement ne contiennent pas de livres de comptes permettant de connaître les détails constructifs et d'entretien du château.

Les archives Bonhôte, soit les propriétaires du château pour le 18^e et le 19^e siècle, citées par Petitpierre (1935) n'ont pas été accessibles.

PLANS

Il n'existe malheureusement pas de plans anciens qui permettraient de comprendre le bâtiment. Le seul document du 18^e siècle qui permet de visualiser l'environnement dans lequel le château est bâti, et l'organisation des bâtiments environnants est le Plan de la Mairie de la Côte dressé par le commissaire l'Epée (1693-1728) No 63 (ex en feuilles dans un portefeuille).

Le relevé de ce plan manuscrit donné en annexe montre bien que le château est divisé en deux parties distinctes. Celle de l'ouest appartient alors à Noble Jean Merveilleux. A l'ouest de sa cour se dresse une grange, un couvert et une galerie et un four. Un bâtiment non défini relie le four au château au nord de la cour. A l'arrière de ce bâtiment, il y a une nouvelle cour depuis laquelle on accède par des escaliers à une « cavette³ ». Les terres au-dessus sont en nature de vigne.

Jean Merveilleux est encore le propriétaire d'un grand jardin et « closel⁴ » au sud de la route.

La partie est du château est alors divisée en deux. Une partie est tenue par Noble Charles-Louis Merveilleux et l'autre par Noble David-François Merveilleux. Ensemble, ils tiennent la cour.

³ « cavette » : d'après Pierrehumbert William (1926) Dictionnaire du parler neuchâtelois, Attinger, Neuchâtel, p. 102 a, il s'agit d'une enfoncement en forme de petit four ménagé dans un poêle pour y tenir au chaud les mets. Mais ici, il s'agit simplement d'une petite cave.

⁴ « Closel » : d'après Pierrehumbert op. cit. p. 133a : clos, terrain (pré ou verger).

Il ressort de ce plan que tout le château et ses environs appartient à des membres de la famille de Merveilleux.

Les plans suivants qui permettent de se faire une idée de l'environnement du château sont ceux qui ont été dressés lors de l'élaboration des cadastres dans le dernier tiers du 19^e siècle. Ces plans cadastraux permettent de suivre les différentes interventions que les bâtiments connaissent alors, telles qu'elles sont décrites dans les livres du Registre foncier.⁵

Quelques relevés de ces plans sont donnés en annexe.

En ce qui concerne les plans du château lui-même, il existe des relevés qui ont été dressés pour la Maison bourgeoise et les Monuments d'art et d'histoire qui se trouvent au Service cantonal de la protection des monuments et des sites.

L'ICONOGRAPHIE

L'iconographie ancienne de Peseux est quasiment inexistante. Seul Fritz Huguenin-Lassauguette a fait une lithographie du château publiée dans son *Canton de Neuchâtel illustré* (1890) pour la première série et (1896) pour la deuxième série.

Cette lithographie n'apporte rien de particulier.

Il convient dès lors de se tourner vers les cartes postales et les photographies anciennes. Il en existe un certain nombre qui permettent de visualiser le château. Celles-ci mettent en évidence les percements existants alors dans la toiture ainsi que le détail des toits des tourelles avec des motifs marqués avec les tuiles.

Ces photographies⁶ révèlent aussi l'emplacement des cheminées et la typologie des volets.

Elles présentent encore bien l'environnement viticole dans lequel le château se dressait.

On observe aussi fort bien la séparation fictive mise en place au 19^e siècle pour séparer la partie ouest de la partie est.

UNE DESCRIPTION FAITE EN 1951

Dans ses notes, Jean Courvoisier relate une visite des lieux faite en 1951.

La partie ouest est alors propriété de M. Bardone. La tourelle d'escalier se situe au milieu de la façade occidentale ; sa porte est encadrée d'une moulure torsadée dessinant une accolade. Au premier étage se trouve une grande cuisine couverte d'un plafond à poutres apparentes proches les unes des autres et un peu moulurées. La cuisine moderne n'en est qu'une partie détachée. La cheminée repose sur un pilier à gauche dont le linteau fait le coude à droite. Au sud, il y a une pièce longue et étroite où se trouve un poêle blanc à dessins bleus (chasseurs, motifs de fantaisie, châteaux...). Dans l'angle, la pièce est quelconque. Au nord de la cuisine, il y a une chambre ayant une grande armoire contre le mur oriental, dont la partie centrale est percée d'un œil-de-bœuf.

⁵ L'analyse des livres du Registre foncier n'apporte rien de nouveau.

⁶ Quelques reproductions de cartes postales sont mises en annexe.

Plus à l'est part un couloir, puis une chambre au nord donnant sur une cour. Il existe une cave sous la terrasse du jardin.

Pour la partie est, Courvoisier signale au deuxième étage une cuisine ayant une grande cheminée contre le mur nord. Au milieu de celle-ci, une tête grotesque apparaît au milieu de décors floraux.

Au midi de la cuisine, il y a une pièce avec une cheminée simple donnant sur un couloir créé par un galandage moderne. Cette cheminée a été fermée pour en faire un fumoir ; sa mouluration est simple ; à gauche apparaît un écu non armorié.

Au premier étage, la chambre sud-est est longue et étroite ; avec une fenêtre au midi ; cette pièce est ornée de peintures sur toile : les sujets semblent être hollandais ou flamands et datés du 18^e siècle :

Sur la paroi nord : on remarque au fond, une tour et une barque. Au premier plan, on voit deux hommes et une balle de marchandise.

Sur la paroi est : côté nord : il y a un moulin à vent et de hautes maisons ; une nacelle est visible sur un canal. Au premier plan, on relève un homme couché ayant un ballot de vêtement, un enfant avec des balles sur l'épaule.

Sur le côté sud, on dénombre des maisons, églises, barques, pont, etc.

La tonalité générale tire au bleu ; les arbres sont d'un vert très passé et surtout jaune ; les toits sont bruns ; les habits rouges, blancs, bleus. Le sol et les pierres brun jaune parfois de la couleur de la toile (genre jute) ; l'herbe est traitée à longs traits fins de peinture verte et bleue. En haut des panneaux : guirlande de roses roses. Il existe une analogie entre ces toiles peintes et celle de la maison Montmollin L'Hardy, Rue Haute 14 à Colombier.

Sur la paroi ouest : il n'y a rien. On retrouve en revanche quelques fragments dans la chambre voisine.

Dans la salle à manger contiguë, il y a un plafond de plâtre au dessous d'un vieux plafond à poutres apparentes au décor noir et blanc (bouquets et aux planches peintes de grands rinceaux noirs et blancs visibles encore dans un réduit situé dans l'angle nord-est.

Cette chambre est éclairée par trois fenêtres à l'est ; il y a aussi une baie cintrée à l'ouest pour éclairer le vestibule. Au midi, on trouve une cheminée. Avec une glace surmontée d'un dessus peint à cadre chantourné Louis XV et d'un panneau peint.

Dans le vestibule, le manteau de cheminée est en pierre jaune ; un poêle et un four près du couloir d'entrée.

Dans le petit salon du sud-ouest, il y a une cheminée en pierre jaune Louis XV ornée d'une coquille très stylisée.

La chambre de la tourelle du sud-est est couverte d'une voûte à six branches. Au centre, il y a une clef en forme de fleur à double corolle. Entre les arcs d'ogive, de fausses balustrades sont peintes, surmontées de potiches.

Au deuxième étage, dans le vestibule, on observe des solives et des poutres apparentes. Une chambre moderne a été gagnée sur celui-ci ; La cheminée est du 17^e siècle à hotte et avec deux consoles en forme de volutes moulurées. Dans le salon du sud-est : il y a une cheminée de pierre jaune peinte ornée d'une palmette maladroitement entre deux volutes.

Les caves quant à elles sont très hautes avec des voûtes en berceau en plein cintre ; avec pénétration des larmiers ; à cause de celles-ci, le 1^{er} étage semble très haut

Cette description succincte offre un aperçu des lieux il y a plus de cinquante ans.

LA CONSTRUCTION DU CHÂTEAU

La construction de cette maison qui ne reçut le nom de château que dans le courant du 18^e siècle doit être attribuée à Jean de Merveilleux (1489-1561). Celui-ci est le fils de Guillaume (1470-1544) et le petit-fils de Hans ou Hensely (mort en 1494). Interprète du roi de France, François 1^{er}, auprès des Suisses, Jean de Merveilleux fut anobli en 1529 par la comtesse Jehanne de Hochberg.

Les livres de reconnaissance nous apprennent que la famille Merveilleux possédait au début du 16^e siècle à Peseux, en plus d'un petit domaine viticole, une maison sans qu'il soit possible de dire précisément où elle se trouvait. Toutefois, tout laisse supposer qu'elle se situait à l'emplacement de l'actuel château, soit relativement hors du centre du village.

Il est dès lors pas possible d'affirmer comme d'autres auteurs le font que la partie occidentale du château ait été bâtie en 1513. En effet, si on se réfère aux actes d'achats que Jean de Merveilleux a fait tout au long de sa vie, on se rend compte que celui-ci se porte acquéreur de nombreux pièces de terre à Peseux entre 1527 et 1540

Quelques exemples tirés des archives Merveilleux:

- 23.1⁷ Achat au chanoine Simon de Neuchâtel, seigneur de Gorgier et de Travers, de biens qui furent à Jean le Guy , de Peseux, et jadis engagés à Jean d'Arberg ; 25 février 1527.
- « premièrement ung chesaul⁸ et chesayement⁹ de maison avec l'appartenance »
- Même acte mais plus détaillé :
 « premièrement tient le chesaul et chesaiement de la maison dudit feu Jehan Leguyd avec l'appartenance d'icelle gesant audit Peseulx touche les chemins publiques devers bize¹⁰ et uberre, Claude Sergeans, une ruelle entre deux devers vent et Henry Sergeans devers joran. »
- Cet acte montre que cette année-là, Jean de Merveilleux acquiert à Peseux une maison qui n'est pas située à l'emplacement du château et d'importantes propriétés en vignes, champs et prés.
- 23.3 Acquisition par échange de Jean et Huguenin Fornachon, père et fils, d'une vigne et d'un clos à Peseux ; 4 décembre 1529. Il s'agit d'un « morcel de terre tant en vigne closel rappes¹¹ qu'autrement gesant à Peseux ». Ce morceau est contigu à la propriété précédemment acquise.
- 23.4 Achat d'un jardin appartenant à Thomas Cornu, de Peseux, 8 février 1530
- 23.5 Achat d'un jardin appartenant à François Merloz, à Peseux ; 17 mars 1530 ; ces deux jardins se touchent
- 23.7 Achat à Peseux d'un clos appartenant à Claude Cornu, maire de Boudevilliers ; 18 mars 1530 (En Boubin)
- 23.7 Acquisition par échange d'un champ appartenant à Guillaume Preudhom de Peseux ; 25 avril 1530
- 23.8 Acceptation par Antoine Guyot de la cession d'un droit de retrait sur les biens vendus par noble Wilhelm Arsent ; 10 mai 1530
- 23.9 Achat de deux vignes à Peseux, appartenant à François et Georges Merloz, père et fils ; 7 novembre 1530
- 23.10 Achat d'une vigne à Peseux, appartenant à Jean et Huguenin Fornachon, ratification de Jeanne Martin, femme de Huguenin. Deux parchemins attachés : 20 janvier, 4 mars 1531
 Cet acte montre que Merveilleux tente de regrouper des parcelles voisines, toutes situées en Boubin.
- 23.11 Achat d'une vigne à Peseux, appartenant à Jacques Preudhom ; 25 février 1531 (idem)
- 23.12 Achat d'une vigne à Peseux, appartenant à Jean Thomas Cornu ; 25 février 1531 (idem)
- 23.13 Achat d'un droit de proximité à Jacques Preudhom, de Peseux, sur un champ naguère échangé avec Guillaume, père de Jacques ; 9 mars 1531
- 24.1 Achat d'un demi jardin à Peseux, appartenant à Jacques Ladame, 7 juillet ; dessous le village à côté d'une vigne possédée par Merveilleux.

⁷ Ces numéros renvoient aux dossiers du Fonds Merveilleux conservé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel.

⁸ « Chesaul », « chesal », Pierrehumbert, op. cit. p.121 a : maison, manoir avec ses dégagements.

⁹ « Chesaiement » Pierrehumbert, op. cit. p.121 b : dégagements et dépendances d'une maison ; sol sur lequel sont édifiées la maison et ses dépendances.

¹⁰ Les confins des propriétés sont donnés en utilisant les vents locaux : vent = ouest ; bize= est ; joran = nord et uberre = sud.

¹¹ « Rappe » Pierrehumbert, op. cit. p.484b : terrain stérile et inculte qui consiste en roches

- 24.2 Acquisition par échange avec Claude Sergeans d'une vigne à Peseux : décembre 1538 ; (1 homme¹² à Boubin)
- 24.3 Achat de la taxe obtenue par Claude Favre sur un jardin de Jacques Ladame à Peseux ; 20 mai 1539
- 24.4 Engagère en faveur de Jean de Merveilleux, par les frères Huguenin et Pierre Fornachon, d'une vigne à Peseux : 6 juillet 1539 (2 hommes de vignes en Boubin)
- 24.5 Acquisition d'un closel à Peseux, sous la ville, par échange avec Guillaume Roulet, : 28 février 1540

Ces quelques relevés témoignent bien de la politique d'achat que Jean de Merveilleux a menée à Peseux, laissant penser qu'il avait de grands projets.

Toutefois, la preuve qu'il a construit une « maison neuve » n'est donnée que par des actes indirects comme celui d'un affranchissement de dîme octroyé par Jeanne de Hochberg :

« Aussy affin qu'iceluy et tous autres ayent meslieure volonté d'édifier maisons en mes comtés, comme sommes certaines que **ledit Jean Merveilleux a fait édifier une belle maison et logis dedans le village de Peseux** près ma ville de Neufchastel, auprès de laquelle maison led. Jean Merveilleux ha environ trois arpens de vigne de devers bize et joran, plus en, Boubin, vignoble de Peseux, environ six arpens de vigne qui touchent devers vent le chemin, devers joran les vignes de Pierre Bonhoste ..., » acte du 21 mars 1541 (Archives Merveilleux 19.2)

L'adjectif qualificatif « belle » laisse supposer l'ampleur de la construction. Cet acte est repris dans la reconnaissance de Hory.

Feu leur père a été « affranchis de neufs arpens de disme » par Jehanne de Hochberg, au moyen de lettres signées à Blandy, le 21 III 1541, et disant « comme sumes certains que ledit Merveilleux a faict ediffier une belle maison et logis dedans nostre village de Peseux... aupres de laquelle maison led. Jehan Merveilleux a environ troys arpens de vignes de deverz bize et joran, plus en Bobin... environ six arpens de vignes... lesquelles pièces de vignes nous sont redelevables du dixme de vin, nous suppliant luy voulloir affranchinr et bailler ledit dixme... en augmentation de fied », cette augmentation de fief est accordée à Merveilleux et à ses héritiers, notamment pour qu'il « puisse tant mieulx eut retenir l'estat de noblesse » (Copie vidimée, AE, D9, No 28, § 5)

ou comme celui-ci où Claude de Lorraine, curateur de François d'Orléans, anoblit Jean pour services rendus, en lui donnant la dîme de Coffrane, tout en se réservant le droit de justice ; il accorde en augmentation de fief d'autres vignes de Peseux « où Jean a bâti ». (acte signé. Claude ; du 5 août 1545), (Archives Merveilleux 22.10)

Et encore :

Achat de Guillaume Preudhom du terrain nécessaire à la prolongation d'un chemin parti de la maison neuve que Merveilleux a fait édifier ; janvier 1557 (Archives Merveilleux 27.5).

¹² Un homme de vigne = un ouvrier de vigne de 352m2.

Mais c'est dans la reconnaissance de 1568 que l'on peut apprécier l'importance acquise par la famille de Merveilleux à Peseux et dans la mairie de la Côte¹³. Cette reconnaissance établie par le commissaire Hory nous apprend :

AE Rec de la Côte, par Noble Jean Merveilleux, fils de noble Jean, de son vivant Hory, Peseux, fol 488, bourgeois de Neuchâtel et de Berne, ancien châtelain de Thielle, reconnaît pour lui et ses frères Josué, Guillaume et David, en indivision, assistés de leurs oncles et tuteurs, tenir divers biens en partie reconnus par leur père devant Claude Dubois, le 5 III 1527 et par Jehan le Guy et Girard Bergier en 1444.

Ils tiennent notamment, des biens reconnus devant Dubois par Guillaume Merveilleux, leur grand-père, « leur mayson, grange, cheseaux et chesayment d'icelle ensemble des vignes allentour gesant audict Peseux ».

Vent : divers voisins et la charrière,

Uberre : la rue, les Fornachon et les Vattel, etc

Dans ces limites se trouvent :

Une vigne d'un fossurier et demi (échange ; Blaise Hory, not. 11, III, 1518)

Une vigne de deux fossuriers (taxe, Claude Simonin, not. Sam après St Luc 1518)

Une vigne (échange ; Louis Bouhellier, not, vendu avant Concept N.D. 1520)

Fol 490 verso

« Ung aultre morcel de chesaul » acquis par Guillaume Merveilleux de Jehan Fornachon et Huguenin son fils, pour 60 £, franc de cens (Jean Barrillier, not, 24 XII 1528) ;

Une vigne de neuf fossuriers (achat ; Claude Baillod, 12 IX 1529)

Une vigne (échange, Antoine Bretel, not. 4 XII 1529)

Fol 491 verso

« ung aultre morcel et place de chesaul » acquis par Jean Merveilleux par échange de Jean Fornachon, pour 150 £ (échange ; Bastran Chaulvin, not. 1 III 1531)

Pour les quatre pièces ci-dessus comprise « dedans les limittes et climat de la dicte maison mouvant desd Fornachons ». 1 sestier, 12 pots.

C'est avec ce texte que l'on peut admettre de leur « maison neuve » a été construite à l'emplacement de la maison reconnue par leur grand-père Guillaume. Malheureusement, la reconnaissance de Dubois n'existe plus si bien que nous ne pouvons émettre que des hypothèses.

En tout, les Merveilleux reconnaissent tenir :

- deux maisons à Peseux et une à Auvernier
- 53 parchets de vigne formant un domaine de 307 ouvriers¹⁴
- 24 pauses de champs
- 20 closels
- 2 muids, 7 setiers de vin à eux dus de censes annuelles

¹³ La Mairie de la Côte était constituée des actuels territoires communaux de Corcelles, Cormondrèche, Peseux et Auvernier.

¹⁴ Un domaine de 307 ouvriers équivaut en hectares à 10,8ha. Un tel domaine fait que les Merveilleux sont alors les plus grands propriétaires viticoles privés du pays de Neuchâtel.

Une autre pièce permet de comprendre que Merveilleux fait des arrangements avec des voisins quant à la hauteur de certains murs mitoyens :

Par échange, Jean Fornachon, de Peseux, bourgeois de Neuchâtel, cède à Noble Jean Merveilleux, bourgeois de Neuchâtel et châtelain de Thielle un « morcel et place de chesaul estant icelle gesant au villaige dudit Peseulx du couste devers vent de la maison de moy led. Jehan Fournachon tendant tout droit le contremont au carre du mur de la vigne Pierre Vatel de Peseul quest devers le joran ».

Bise : Jean Merveilleux

Uberre : la charrière publique

Vent : Jean Fournachon

Cédé tout droit du joran au chemin

Fornachon accorde aussi à Merveilleux et à ses successeurs « quils puisse luy et les siens mettre et soy appouhez au mur de moy led. Jehan Fournachon de la part devers le vent et avec aussy par luy pouvoir faire et mettre sur ladite muraille appartenant à moy... ung pignon a lever haut tout que bon luy semblera audit Merveilleux et ez siens. »

Merveilleux paiera un cens annuel de 12 deniers à Fornachon (B. Chalvin, not, vol IV, fol 221, 28 IV 1531)

Toutes ces pièces témoignent que Jean de Merveilleux a donc fait construire le château entre 1530 et 1541. Toutefois, il est impossible de dire qui a participé à cette construction et quels marchés ont alors été passés avec des maîtres divers.

Ce sont donc les analyses dendrochronologiques effectuées au Château qui permettent d'affiner cette fourchette. En effet, le rapport de Patrick Gassmann confirme que le château a été construit en 1539 et ceci d'un seul tenant, en tout cas pour la partie ouest.

Parmi les marchés faits avec des maçons du lieu, on ne connaît bien que ceux qui ont été conclus pour la construction de la maison d'école¹⁵ (actuelle maison Temple 8-10). Parmi eux, relevons celui du 21 janvier 1550 par lequel les maçons Jean Benestrus et Jean Dothaux, de Peseux, se chargent d'élever de deux étages le mur nord susceptible de devenir mitoyen et de contrebuter une voûte, de construire les façades d'une hauteur de 25 pieds (environ 8 mètres), de faire une tourelle d'escaliers munie de portes et de fenêtres en pierre de taille, etc. C'est sans doute à eux qu'ils faut attribuer la porte Renaissance de cette maison. Rappelons que par un acte daté du 3 septembre 1559, Jean de Merveilleux avait fait un don important pour la fondation de l'école à condition que l'édifice ne serve jamais de taverne.

LES PROPRIETAIRES MERVEILLEUX

Jean de Merveilleux meurt en 1561. Ce sont ses quatre fils Jean, Josué, David et Guillaume qui se partagent son héritage.

Certains auteurs pensent que finalement seuls David et Guillaume sont restés propriétaires du château. Mais David est mort en 1582, et Guillaume, en 1579. Il faut davantage admettre que ce sont tous les fils de Jean qui ont fait procéder à l'agrandissement du château du côté est comme la date sur la tourelle nord-est le laisse supposer. En fait, il est très difficile de savoir comment les quatre héritiers de Jean de Merveilleux se sont partagés la maison.

¹⁵ Cf Courvoisier, op. cit. p. 206

Par exemple l'aîné, Jean, fils de Jean épouse Salomé Wurtemberg de Berne 1567 ; il devient conseiller d'Etat en 1596. Il commande le secours envoyé à Berne en 1611 et il meurt en 1614. Il n'a eu qu'un fils nommé Jacques qui se fit tuer en duel et neuf filles dont Esabeau qui épouse Benoît Chambrier et Salomé qui épouse Abram Chambrier.

Au-delà de ces quelques notes biographiques, on ne sait rien sur sa participation au Château.

Si l'on se réfère à la descendance abrégée de la famille Merveilleux qui a possédé le château de Peseux, d'après Jean Pettavel et Olivier Clottu, la partie est serait en fin de compte revenue aux descendants de David et la partie ouest à ceux de Guillaume. Mais ceci n'est pas du tout certain.

Tout au long du 17^e siècle, la propriété reste en mains des descendants de Jean de Merveilleux : les David héritent des David et les Guillaume des Guillaume tout en admettant que d'autres Merveilleux avaient des droits sur la maison comme différents textes le montrent.

Durant cette période, nous avons les mentions suivantes :

En 1609 :

« Noble Jonas Merveilleux soblige a m(ais)tre Isaac Vaxmut verrier présent pour trois cents livres pour façon des fenestres fournies pour sa maison de Peseulx payable en vendanges ou en argent aux prochaines vendanges à la charge que led. Isaac pourra repeter payement de certains qui ont fait p(ree)nt des fenestres aud Cr a contenu des billets quil luy mettra en mains »... (Jérémie Meuron, 6^{ème} minutaire, fol. 9, 8 II 1609)

En 1625

« S'en suit le partaige ce jourd huy fait et arresté entre les honorables nobles et prudents Jehan Jaques Merveilleux fils de Guillaume Samuel Merveilleux Seigneur de ..., Guillaume, Jonnas et Estienne Merveilleux, de Peseux, bourgeois de Neufchastel, tous fils et héritiers de feu Noble et Vertueux Sr Guillaume de Merveilleux... par lequel présent partage il est advenu ... à Jehan Jaques Merveilleux assavoir ... dans le pourtour de la place de la mayson size audit Peseux. »

Dans cet acte, il lui est autorisé d'ouvrir des fenêtres ; il lui advient aussi les tourelles ;

La maison est alors partagée avec son frère Guillaume selon des bornes mises.

Acte passé le 26 janvier 1625

En 1678

Marché entre la Conseillère Merveilleux et maître David Jacob dit Guillarmoud, demeurant à Serrières. Le maître menuisier s'engage à « construire un cabinet ou soumeroze de douze pieds de vuide en care qui se posera au bas du grand vergé et se portera sur collones de chesnes tournées qui seront du costé du joran, et le front se posera sur la muraille du costé du midi les quatre costés seront de gallandrures y ayant deux jour de fenestre a double fouillure de chasques costés fors celuy de bise ou ce fera lad porte quil ni en aura quune ; il fera ladite porte a panau et les lodes simples le planché dessous et celuy dessus en dome et le couvert en

dome des quatre faces et un pounau (pommeau) dessus, le tout à conformité du dessin que led maistre a mis entre les mains de lad dame ».

Les matériaux seront fournis à Jacot-Guillarmod qui commencera dès que cela conviendra à Mme. Prix 20 écus et un ducat de vin.

Témoins : le conseiller Merveilleux et Jacques Payot (Abr Bonhoste, 3^{ème} minutaire, fol – 9 II 1678).

En 1687 :

Noble Dame Marguerite Tribolet, veuve de noble de David Merveilleux, de son vivant Conseiller d'Etat, autorisée par ses fils Charles-Louis et Josué, concède à David François, un autre fils, le droit de planter 280 mûriers blancs dans ses champs à Peseux, lieu-dit au bas du Grand Closel, et d'en retirer revenu pendant dix (treize) ans. (Abr Bonhoste, 4^{ème} minutaire, fol – 15 XI et 28 XII 1687)

A la lecture de ces quelques textes, il semble que des vitrages aient été posés et que de nouvelles fenêtres aient été créées. Sommes-nous en présence des agrandissements observés par l'approche archéologique ? Rien en permet de le dire. Toutefois, le partage de 1625 atteste que la maison subit un partage et que des fenêtres pourront être ouvertes. Comme il s'agirait des enfants de Guillaume de Merveilleux, fils de Guillaume, il s'agirait de modifications d'ouverture en ouest. Rien pourtant ne le prouve formellement.

Cet acte de partage montre bien qu'au gré des générations de modifications surviennent sans qu'il soit vraiment possible d'en comprendre les effets.

Avec le début du 18^e siècle, les deux parties du château qui appartiennent désormais à des branches distinctes de la famille de Merveilleux vont être vendues à des tiers à quelques années d'écart.

En 1711, le curateur de Dame Judith Merveilleux, femme de Frédéric-Louis de Bonstetten, seigneur de Rosières, est autorisé à vendre à une personne de Berne le bien que les héritiers de feu Jean de Merveilleux possèdent à Peseux, soit la part appartenant à la dite Dame. (Reg civil de la Cour de Justice de Neuchâtel, 1708-1713 ; 20 mars 1711). Ainsi François Antoine Rougemont, curateur de Judith, fille de feu noble Jean de Merveilleux, épouse de noble Frédéric-Louis de Bonstetten, seigneur de Rosières, vend à noble Jacob Albertini (Jacques Ulrich Albertini (1667-1726), colonel au service d'Espagne jusqu'en 1707, ci-devant colonel d'un régiment grison (...) et à Marguerite Sprecher von Bernegg son épouse, représentés par Samuel Bergeon, etc (...) tous les biens de la noble hoirie de feu Jean de Merveilleux :

« premièrement une maison appelée une partie du chateau de Peseux, située dans ledit village, dans laquelle led. Défunt noble Jean de Merveilleux faisait sa résidence, à costé de laquelle il y a du costé de joran, vent et uberre plusieurs autres batiments, en galeries, granges, écuries et autres, le tout enclos d'une cour devers uberre, et derrière ladite maison un jardin avec d'autres appartenances du costé de joran »

Les confins sont alors :

- en bise : Monsieur Charles de Merveilleux et Madame la veuve de Monsieur l'ingénieur Charles de Merveilleux ;
- en uberre : le chemin public

- en joran : la vigne appelée derrière le château de Peseux
- en vent : Samuel Vuatel de Peseux.

Cette vente s'accompagne aussi de la vigne « derrière le château » et d'un verger en uberre. (F.A. Rougemont, not, vol I, p. 44-45, 7 V 1711).

Ainsi la partie occidentale devient propriété de ce patricien grison que sa famille conservera jusqu'en 1736

La partie orientale, quant à elle, est cédée par Noble Charles Louis Merveilleux, de Peseux, bourgeois de Neuchâtel, ancien receveur de Fontaine-André, à Jean-Rodolphe Hackbrett, bourgeois de Berne et capitaine d'une compagnie de dragons. Il s'agit donc de la moitié d'une maison, bâtiment et appartenances, à Peseux, « avuë en partage d'avec l'Ingénieur David François de Merveilleux, son frère qui possède l'autre moitié ».

Les confins sont alors :

- en vent (joran en partie) : le colonel brigadier Albertini, des Grisons, par acquisition de l'hoirie de noble Jean Merveilleux ;
- en bise (aussi de joran) la veuve de l'ingénieur Merveilleux
- en uberre : ruelle ou chemin

Dans cette vente est comprise un buffet de noyer et un pressoir, le clos, le verger et le jardin devant la maison, contenant des bâtiments et des arbres (chemin de 3 côtés et Albertini en vent). Le montant de cette transaction s'élève à £ 3340 et £ 60 de vins. (David Bonhote, not, vol II, p. 47, 25 VIII 1713).

Jean-Rodolphe Hackbrett est l'époux d'Elisabeth Lombach qui est la nièce et la cousine de Marie-Barbe Tschudi, alliée Charles-Louis de Merveilleux), fille de feu noble Antoine Lombach, de son vivant conseiller de Berne.

Devenue veuve de Jean-Rodolphe Hackbrett, représentée par le notaire Samuel Bonhote, elle vend en 1719 à Jean, fils d'Antoine Maumary, de Dombresson, bourgeois de Valangin et Marie L'Amiral, sa femme, sa part de maison, bâtiments et appartenances « dit le château de Peseux », mouvant des Merveilleux, soit « le logement en corps de logis d'embas composé de deux poiles¹⁶, deux cuisines et deux chambres derrière, avec une cave et anticave où est le pressoir, un cabinet à côté du petit poile, un autre cabinet au bas de la tourelle dans la basse cour depuis la porte tendante à lad tourelle à gauche en entrant dans ladite basse cour », dans l'état où Hackbrett son mari, l'acquit de Charles-Louis de Merveilleux.

Les confins sont définis comme suit :

- en vent (joran en partie) : le colonel brigadier Albertini, des Grisons, par acquisition de l'hoirie de noble Jean Merveilleux, sa part du château ;
- en bise (aussi de joran) la veuve et les hoirs de noble David-François de Merveilleux
- en uberre : ruelle ou chemin.

Cette vente est complétée avec la portion de galetas, de galerie et de citerne et avec un buffet « un aigüeron en bois de noier avec l'aigüière à laver les mains, sa garniture qui sont dans le

¹⁶ « poile » Pierrehumbert, op. cit. p.446 b : chambre chauffée par un poêle.

grand poile, la pendule ou horloge, la tapisserie tendue au petit poile, le pressoir et ses anarchemens, les cuves, gerles... ».

Sont joints un closel et jardin devant et la petite maison et les arbres et les vignes.

La transaction s'élève à 5700 £ tournois ; les meubles ont été estimés à £ 865.(David Bonhote, not, vol II, p. 319, 28 XI 1719).

Cet acte de vente donne quelques indications sur la composition des pièces de l'intérieur. Il précise aussi que le petit poêle, soit la pièce du premier étage du sud-est contient des tapisseries. Est-ce les toiles peintes en place qui sont ainsi décrites ? En tout cas, les armes au plafond du cabinet de la tour sud-est au premier étage sont celles azur et or des Hackbrett avec leur devise *Clypeus mihi Deus*¹⁷

LE 18^e SIECLE

Ainsi entre 1711 et 1713, le château de Peseux sort du patrimoine de la famille Merveilleux. Il reste tout d'abord entre des mains patriciennes bernoises et grisonnes.

Si cette famille ne possède plus le château lui-même, elle conserve sans aucun doute des biens dans l'environnement immédiat de celui-ci. En effet, les Archives communales de Peseux, (EE1, No 41, p. 14) révèle que « du 26 may 1726 jay livrez par ordre a Monsieur le Greffier Bonhôte vingt deux batz pour l'enrollement de la procédure du proces tenue avec Mesdames de Merveilleux pour les perrières sur le chateau de Peseux ... 5 livres 6 X » soit qu'il a des différents qui opposent diverses personnes à propos des carrières (perrières) qui appartiennent à la famille de Merveilleux.

Dans la dernière reconnaissance établie, par les commissaire L'Epée et Ducommun, (AE, Rec de la Côte forains, vol 5, fol 220, 11 XII 1727), le représentant de la veuve et des hoirs de noble Jacob Albertini, des Grisons, de son vivant brigadier, déclare tenir:

« A Peseux, une maison, aisances, jardin, vignes contenant le tout environ vingt hommes », partagés avec Jean Maumary pour la parcelle dérivant de Jonas Féquenet. »

Les confins sont donnés ainsi :

- en vent et partie uberre : maison de Samuel Vattel, qui fut à Guillaume Merveilleux et vignes de divers particuliers ;
- en bise et partie uberre : maison, vigne et verger du justicier Jean Maumary qui fit partie du même tout et à David Merveilleux ;
- en joran et uberre : les chemins.

La reconnaissance renvoie au plan 68, No 1,2,3 , plan donné en annexe.

Il s'agit en effet des biens reconnus précédemment devant Belpois et Cortailod par Noble Guillaume Merveilleux (21 III 1602) et Jonas Fequenet (14 IV 1604) ; devant Hory, par noble Jean Merveilleux.

¹⁷ Cf Petitpierre, Jacques, opus cité, p. 209.

Dans cette même reconnaissance, l'autre partie du château est tenue par Jean Maumary, de Dombresson, bourgeois de Valangin, demeurant à Peseux, justicier à Valangin, ffeu Antoine. Il déclare tenir :

« A Peseux, quatre pièces de terre en maison, closel et vignes, la première est la maison et ses appartenances » dont les confins sont donnés de la manière suivante :

- en vent et joran en partie à cause de la pépinière (vigne et pépinière de M. Albertini, fol 285vo) : maison et appartenances de M. Albertini, qui furent à noble Guillaume Merveilleux ;
- en bise (très peu uberre) : la parcelle suivante (une vigne) plan 68 No 9 et 10
- e joran : en partie la même
- en uberre : le chemin.

Il s'agit des biens précédemment reconnus devant Belpois et Cortaillod par Noble David ffeu David Merveilleux, en 3 parcelles, par noble Jean Chambrier pour Suzanne Merveilleux, sa femme (6 VII 1603), par Pierre Ostervald, pour Barbely Merveilleux, sa femme (6 VII 160*) et précédemment devant Hory, par noble Jean Merveilleux pour lui et ses frères.

En 1736, un acte du notaire J.F. Brun, daté du 6 décembre stipule que Jacob-Ulric d'Albertiny, ancien vicaire de la Valteline, ses frères, ses sœurs, sa mère, son beau-frère Christophe de Georgy cèdent par échange à Jean-Jacques Deluze tous les biens qu'ils possèdent dans les mairies de Neuchâtel, la Côte... soit plusieurs maisons et corps de bâtiments appelés la moitié du château de Peseux, cours, jardins, etc.

Les lettres d'acquis suivantes sont alors remises à J.-J. Deluze :

- Acte d'acquis de l'hoirie de feu Jean de Merveilleux, du 7 V 1711, signé F.A. Rougemont ;
- Acte d'acquis des hoirs de David-François de Merveilleux, du 15 III 1713, signé A Bonhôte, concernant une vigne « lieu-dit es pré dessous la ville soit en bas du grand closel » (au sud de ce dernier) et un pré voisin ;
- Acte d'échange de Dame Anne Rozine Merveilleux première femme de François-Charles Guy en date du 14 II 1715, signé A. Bonhôte (concerne des vignes, notamment à Peseux, sur le Château).

Jean-Jacques Deluze devient désormais le nouveau propriétaire de la partie ouest du château. C'est par héritage et mariage que cette partie du château passe ensuite entre les mains de la famille Sergeans.

Quant à la partie est, c'est devant François Bonhôte, notaire, (registre, p. 159, 12 novembre 1764) que Jean Maumary-dit-Gentil, de Dombresson, bourgeois de Neuchâtel et de Valangin, ancien receveur de Rochefort et de Boudevilliers, cède à Noble Charles-Daniel de Meuron, seigneur de Morveaux, officier au service du roi de France, et à Dame Marie Meuron, née Filhon de Morveaux, son épouse :

« la portion de maison soit château situé au village de Peseux, avec sa cour, couvert, pressoir, écuries, caves, etc. et généralement toutes les aisances et appartenances tel que Mondit Sieur Maumary échangeur l'a jous et acquis par acte du 28^e 9bre 1719, signé par discret D. Bonhôte, de Dame Elisabeth Hacbret née Lombach de la ville de Berne pour une portion et par une autre acte en datte du 8^e may 1720 signé par J.H. Sergeant de Noble Catherine

Wittenbach de Bienne, veuve de Noble Dd Fçois de Merveilleux agissante au nom de l'hoirie de son prdit mary... »

Les confins sont :

- en vent : la portion du château, cour et couvert au major et justicier Sergeans ;
- en bise : vigne, également échangée.
- en joran : petit verger, à Mondit Sieur Sergeans ; petit jardin aussi échangé
- en uberre : ruelle.

Ce bien est échangé avec diverses vignes, contre une maison et divers autres immeubles, à Saint-Sulpice, et une maison à Neuchâtel (Rue des Epancheurs, No 5).

Nous ne sommes pour l'instant allé consulter les archives de la famille de Meuron. C'est une des pistes qu'il conviendra de suivre car ces archives privées sont riches et bien conservées.

Charles-Daniel de Meuron ne conserve pas longtemps sa portion du château. Après avoir eu quelques démêlés à propos d'une gargouille¹⁸, il cède sa part par l'entremise de sa femme.

L'acte passé devant le notaire François Bonhôte, (registre, p. 414, 18 novembre 1773) dit que « Dame Marie Filhon de Morveaux, épouse de Charles-Daniel de Meuron ... cède par échange à Jean-Henry Sergeans de Peseux, officier militaire, et à Dame Jeanne-Marguerite Maumary, son épouse, la portion de maison, soit château, située au village de Peseux, avec sa cour, couvert, pressoir, écuries, caves, etc., que Madame de Meuron a acquise par acte d'échange, signé du présent, du receveur Jean Maumary, en date du 12 novembre 1764. »

Dans les confins, en vent : on précise que l'autre portion du château est alors possédée par le major et justicier Sergeans.

Ce bien est échangé, avec diverses vignes, contre une montagne aux Prés devant, juridiction de Rochefort, et diverses autres terres.

Ainsi, en entrant dans le dernier tiers du 18^e siècle, l'ensemble du château est dès lors entre les mains de membres de la puissante famille Sergeans de Peseux.

¹⁸ Première expertise (9 VII 1767)

« ...nous avons visite du Dragon et avons trouvés qu'il convient de mettre des baguettes ou deux hailes aussi bien que deux nageoires afin de fortifier l'ouvrage et Monsieur Meuron lui payera un louis neuf »

Seconde expertise (11 VII 1767)

Difficulté entre Charles-Daniel de Meuron de Morveaux, officier des Gardes Suisses en France et David-Louis Mercier ferblantier « au sujet d'un dragon que ce dernier s'était engagé de faire à dit de maître » et qui a été refusé.

Réponse à 7 questions, sur les prix et la facture, des experts :

4. « que la tête du dragon n'est pas bien faite »

5. « que la peinture est grossière en rouge et peut valoir sept batz »

7. « que la pièce n'étoit ni recevable ni acceptable ».

Mercier se soumet aux décisions de la Compagnie.

Meuron refuse le dragon, à quel prix que ce soit.

Délibéré, la Compagnie n'accorde à Meuron que la moitié de ses débours vu que celui-ci

« n'a fourni aucun dessein ni s'être déterminé s'il voulait une tête de dragon ou de lyon outre qu'il s'est gardé lad. Tête en question environ trois mois sur les galetas du château de Peseux qui se trouve meme endommagée... »(Cie des Favres, Maçons et Chapuis ; Vol II, p. 234-238 ; 15 VII 1767)

Jacques Petitpierre écrit à propos de la famille Sergeans : « Les Sergeans ou Sergens, connus à Peseux depuis 1450, peu nombreux et qui possèdent alors le château, fournissent notaires, justiciers et officiers distingués, dont Benoît, colonel au service de Hollande, député aux Audiences générales, Charles-louis, capitaine au régiment Meuron, et Benoît-Henri, petit-fils du premier, lieutenant au bataillon des Canaris, tué à Smolensk. Le colonel Benoît Sergeans (...) était le frère de Jean-Henri Sergeans, propriétaire du château de Peseux. (...)

Un fort beau poêle, au château, porte les armes Sergeans, avec la date de 1748. »

La famille Sergeans a dû sans conteste effectuer des réparations et diverses transformations au château ou dans ses alentours immédiats. Des mentions tirées des Archives communales de Peseux nous apprennent que le colonel Sergeans a obtenu du bois pour un couvert dans la cour.

Accordé du “bois de marains” : « à Mr le Lieutenant J.H. Sergeans du marain pour un couvert à la coure du château ». (Arch. de Peseux, BB3, No 5, 1 I 1774)

Par “bois de marains”, il faut entendre du bois de charpente propre à la construction¹⁹.

“ Marains marques”... « A Monsieur le Collonel Sergeans
4 pied pour poutres pour réparations au bâtiment au haut de la coure et traverson é(valué) 6
bats le pied : 6 £
1 hors de lodre évalué pour filiere : 3 £
1 pin pour une pompe évalué : 5 (Arch. de Peseux, BB3, No 15, 29 XI 1790)

Monsieur le Collonel Sergeans a demandé que le bois et marain qu’il a employé pour rétablir le toit d’un de ses bâtiments lui fut marqué et remplacé vu que le bois qui s’emploie a cet usage se fournit par la communauté conformément aux réglemens ». La visite d’usage aura lieu. (Arch. de Peseux, BB3, No 16, 6 XI 1791)

Dans son texte, Jacques Petitpierre fait état d’une liasse de documents remis à lui par M. Roger Bonhôte. Nous sommes présentement à la recherche de ces pièces qui pourront peut-être compléter notre éclairage sur l’histoire du château.

LES 19^e et 20^e SIECLES

C’est ensuite par mariage que le château passe de la famille Sergeans à la famille Bonhôte. En effet, Charlotte Sergeans, fille de Jean-Henry Sergeans va épouser le greffier et notaire David-François Bonhôte le 28 février 1791. Deux de leurs fils, Victor et Charles hériteront plus tard du château, le côté vent pour le premier, celui de bise pour le second.

Les descendants de Charles conserveront leur partie du château jusqu’en 19... En revanche, l’hoirie de Victor Bonhôte a vendu sa portion du château, le 22 avril 1873, à la Société de l’Ecole normale évangélique de Peseux. En 1908, cette partie passe ensuite entre les mains de MM. Alfred Morel, Gustave Chable et Auguste Bovet, puis devient en 1930, propriété d’une société immobilière administrée par le notaire Max Fallet.

¹⁹ cf Pierrehumbert, op. cit. p.352 a

Devenu propriétaire du château, le greffier David-François Bonhôte fit bâtir une nouvelle grange dans la cour comme les textes suivants nous l'apprennent :

Le greffier David-François Bonhôte dit que la communauté lui a marqué des marins pour un couvert à côté de sa grange ; il a changé d'idée et employé une partie « pour faire une poutraison au château » et une à la maison venant de son père. (Arch. de Peseux, BB3, No 22, 25 XI 1800)

« Monsieur le greffier Bonhôte ayant présenté un devis pour une grange et demandé le marins nécessaire pour la construire à côté du château », la commune lui accorde sa demande (Arch. de Peseux, BB3, No 22, 1 III 1801)

On marque 162 plantes au greffier pour cette grange.(Arch. de Peseux, BB3, No 22, 9 III 1801)

LES REGISTRES DE L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Ces registres tenus dès le début du 19^e siècle permettent de suivre la propriété jusqu'en 1902. Nous transcrivons ici leurs contenus.

1. Château : la partie ouest :

AE, Registre d'assurance, 1810, p. 72, No 127, 1815	Benoît Sergeans, Colonel Alexandre de Pierre-Sergeans, Conseiller David-François Bonhôte, Justicier	8000/4000
AE, Registre d'assurance, 1831, p. 76, No 109	119 x 58 pieds Habitation et encavage Le justicier David-François Bonhôte, ancien greffier, ffeu Dd Fs. Victor Henri Bonhôte, ffeu Dd Fs Rez-de-chaussée, un étage, habitation, cave, buanderie ; 77 x 17 pieds	
AE, Registre d'assurance, 1831, p. 76, No 110	Le justicier David-François Bonhôte, ancien greffier, ffeu Dd Fs. Victor Henri Bonhôte, ffeu Dd Fs Trois habitations et caves ; 119 x 58 pieds	
AE, Registre d'assurance, 1861, p. 49 biffée ; No 83 biffé 62	Victor Henri Bonhôte Ecole normale (Paroz) de Peseux Rez-de-chaussée, un étage ; 72 x 35,5 pieds = 22,2 x 8,2 + 7 m ; habitations, cave, buanderie, atelier d'horlogerie	Réév No 402
AE, Registre d'assurance, 1861, No 84 biffé, 63	Rez-de-chaussée, 2 étages Habitation, cave 80,5 x 56 pieds	Réév No 191
AE, Registre d'assurance, 1861,	Société de l'Ecole normale de Peseux 1874 Au Château, Habitations, caves, emplacement	Réév No 402

p. 211, No 191 AE, Registre d'assurance, 1861, p. 225, No 402	pressoir ; 85 x 32 = 25 x 10 + 14,5 Société de l'Ecole normale évangélique de Peseux, sept 1900 Trois corps : un à l'est (château) ayant un rez-de- chaussée et deux étages... Habitation et école normale. Pas de mitoyen avec No 336 Bâtiment est :	No 185 en 1902																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Bâtim. est</th> <th>tour</th> <th>Adj N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>haut</td> <td>12</td> <td>14,7</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>long</td> <td>25</td> <td>5</td> <td>3.4</td> </tr> <tr> <td>larg</td> <td>9.4</td> <td>4.4</td> <td>1.8</td> </tr> </tbody> </table>		Bâtim. est	tour	Adj N	haut	12	14,7	2	long	25	5	3.4	larg	9.4	4.4	1.8	
	Bâtim. est	tour	Adj N															
haut	12	14,7	2															
long	25	5	3.4															
larg	9.4	4.4	1.8															
P 49, No 82 biffé 61 p. 67b , No 173	Victor Henri Bonhôte Grange, écurie, cave et remise; 44 x 36,5 pieds Société de l'Ecole normale de Peseux, nov 1873 Construction nouvelle, non terminée, remplace No 61, démoli ; habitation et école ; 45,8 x 40 pieds ; adjonction N-O, 16 x 8 pieds	Remplacé par No 173																
p. 67 d, No 181	Réévaluation du No 173, terminé, août 1874 Rez-de-chaussée, 3 étages ; habitations, école ; 13.75 x 12 + 14 m ; annexe : 4,8 x 2,4	Réév 402																

2. Château : la partie est

AE, Registre d'assurance, 1810, p. 72, No 126, 1815 AE, Registre d'assurance, 1831, p. 77, No 111	David-François Bonhôte, justicier 119 x 64 pieds ; habitation et encavage Le justicier David-François Bonhôte, ancien greffier, ffeu Dd Fs. Charles Bonhôte, ffeu Dd Fs Rez-de-chaussée et deux étages Trois habitations et caves ; 119 x 64 pieds	12000/9000
AE, Registre d'assurance, 1831, p. 77, No 112	Rez-de-chaussée et 2 étages Habitation remise, petite cave et bûcher ; 33,6 x 33 pieds	
AE, Registre d'assurance, 1831, p. 77, No 113 AE, Registre d'assurance, 1861, p. 50 No 85 biffé, 64	Rez-de-chaussée, grange, écurie et remise ; 61 x 58 pieds Charles-François Bonhôte Rez-de-chaussée, deux étages, habitations et caves ; 80,5 x 62 pieds = 24,2 x 18 + 14,5	Réév No 336
AE, Registre d'assurance, 1861, p. 50 No 86 biffé, 65 AE, Registre d'assurance, 1861, p. 50 No 87 biffé, 66	Rez-de-chaussée, deux étages, habitations, remise, caveau, bûcher ; 31 x 30 pieds = 13,2 x 10,2 + 8 Rez-de-chaussée; grange, écurie, remise; 59 x 55 pieds = 17,7 x 16.85 + 8 m.	
AE, Registre d'assurance, 1861, p. 224, No 336	Hoirie d'Albert-Louis Bonhôte, 6 nov 1897 Au Château (réév No 64-66 pour réparations majeures ; ces bâtiments communiquent entre eux ; pas de mitoyen avec No 402) Rez-de-chaussée et 2 étages	

Habitation, caves, pressoir, remises, grange, écurie

	Château	1 ^e annexe	grange	2 ^{ème} annexe
long	24,2	7.45	17.35	6.6
larg	18	9.55	16.7	5.95
haut	14.5	5.11	8.63	6.6

AE, Registre 'd'assurance, Hoirie de Albert Bonhôte
1902, p. 47, No 186

CONCLUSION

Comme toujours, il y a une certaine frustration lorsque qu'une étude historique d'un bâtiment se termine. En effet, les sources se révèlent encore une fois lacunaires et inexistantes. Les marchés faits, les contrats, les livres de comptes ont été perdus si bien qu'il n'est pas possible de suivre le détail de la construction.

La démarche de l'historien repose dès lors sur le tâtonnement, le hasard afin de faire parler les quelques bribes conservées.

Dans le cas présent, la famille Merveilleux a prioritairement conservé les actes d'achats de terrains et de vignes, montrant bien la politique d'expansion territoriale menée par Jean de Merveilleux.

La présence dans quelques actes de mention d'une belle maison nouvellement construite confirme la construction ex nihilo du château même si quelques doutes peuvent subsister.

Toutefois, il faut simplement dire que cette maison vient épauler le prestige considérable que Jean de Merveilleux a obtenu, à l'égal de la fortune qui dut être la sienne.

En effet, Jean de Merveilleux devient sans aucun doute un des personnages les plus importants du Comté, un des plus influents et aussi un des plus fortunés. Son domaine viticole constitué en quelques années est sans doute le plus important tenu en mains privées. Sa richesse est donc fort grande et la maison qu'il se fait bâtir va de pair avec son statut.

La seule question que l'on peut encore se poser, c'est pourquoi avoir choisi Peseux. Quelques hypothèses peuvent servir de réponses. Le fait que son père y possédât des biens y a joué son rôle ? la possibilité d'avoir pu se porter acquéreur de nombreux biens depuis le début du 16^e siècle doit être pris en compte ? Ou encore faut-il prendre en compte l'éventualité de se créer un fief afin d'affirmer sa noblesse ?

Peu importe ! Le château de Peseux., à l'instar de celui d'Auvernier construit vingt ans plus tard, témoigne du goût de certains patriciens pour de grandes maisons de campagne, gentilhommières où il faisait bon vivre au milieu du vignoble.

Patrice Allanfranchini
Février 2004